	FICHE DE POSTE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL	Créée le : 20.02.2024	
		Version n° 01	2 Pages
Rédacteur : Houaria BEGHERSA – Directrice des ressources humaines		Co-rédacteur : Jeremy SOMME – Médecin du travail	

MISSIONS DU POSTE :

Placée sous la responsabilité du médecin du travail coordinateur du service de prévention et de santé au travail, le psychologue du travail participe à la politique de prévention des risques professionnels au sein du CHGM. Il intervient, à la demande de l'employeur ou dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire en coopération avec les autres acteurs de l'équipe animée et coordonnée par le médecin du travail.

Par ses missions d'intervention et d'accompagnement auprès des agents, son action a pour but la préservation de la santé psychique des salariés et l'amélioration des conditions de travail.


Il met en œuvre des connaissances théoriques et pratiques étendues et est habilité à prendre les initiatives qui en découlent.

ACTIVITES PRINCIPALES :

- Mise en place des actions d'information et de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux en lien avec le travail
- Élaboration des méthodologies d'intervention avec les acteurs de l'établissement
- Mise en place d'une consultation individuelle autour du vécu de souffrance au travail dans une optique de maintien dans l'emploi
- Évaluation des situations de souffrance mentale et de vécu au travail, des situations conflictuelles par des entretiens individuels et/ou des approches collective et orientation
- Étude des organisations du travail en vue d'en repérer les dysfonctionnements susceptibles d'être à l'origine de troubles psychiques, conseil dans la recherche de solutions
- Analyse de la demande, élaboration de diagnostics, formulation de propositions d'amélioration et accompagnement de la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre d'interventions collectives
- Accompagnement des agents et/ou d'un collectif en cas d'événement grave ou traumatique, en mettant en œuvre des techniques de prévention du syndrome post-traumatique notamment communication au médecin du travail des résultats de ses études et établissement d'un rapport d'intervention
- Assure une veille scientifique et réglementaire dans les domaines de sa compétence
- Apporte un appui technique aux autres préventeurs
- Participe aux recherches et enquêtes internes et externes.

ACTIVITES SPECIFIQUES :

- Participer à la commission santé au travail maintien en emploi (CST - ME)
- Participer aux réunions régulières de l'équipe pluridisciplinaire du service de santé au travail
- Participer à la commission de prévention des risques professionnels (CPRP)
- Participer à la formation spéF3SCT
- Participer aux projets mis en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail / projet social

	FICHE DE POSTE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL	Crée le : 20.02.2024	
		Version n° 01	2 Pages

SAVOIR - FAIRE REQUIS :

- Observer et analyser la situation, le discours des différents acteurs
- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques, dans son domaine de compétence
- Analyser / évaluer la situation d'une personne, d'un groupe de personnes, relative à son domaine de compétence
- Auditer l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation dans son domaine de compétence
- Choisir une méthode, un moyen correspondant à son domaine de compétence
- Conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe, relatifs à son domaine de compétence
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et /ou rapports, relatifs à son domaine de compétence.

CONNAISSANCES :

- Connaissance de la fonction publique hospitalière (statut, fonctionnement)
- Droit du travail
- Organisation et fonctionnement de l'établissement
- Rôles et missions d'un service de prévention et de santé au travail

LIAISONS HIERARCHIQUES :

- Supérieur hiérarchique direct : médecin du travail coordinateur du service de prévention et de santé au travail
- Autorité hiérarchique : DRH

LIAISONS FONCTIONNELLES :

- Equipe du service de santé au travail
- Equipe de la DRH

SPECIFICITES DU POSTE :

- Master 2 ou DESS en psychologie du travail
- Horaires de travail : 15h hebdomadaires
- Quotité du poste recherché : 40% (possible évolution selon les besoins de l'établissement)